

# Comment choisir votre personne de confiance ?

## À quel moment choisir votre personne de confiance ?

Vous pouvez choisir votre personne de confiance à tout moment à condition d'être majeur. Choisir une personne de confiance est un droit et non une obligation.

### 01. À quoi sert la personne de confiance ?



#### ACCOMPAGNEMENT

Lorsque vous pouvez exprimer votre volonté, elle peut vous accompagner dans votre parcours médical (consultations, décisions..).



#### DIRECTIVES ANTICIPÉES

Elle transmet ou indique où trouver vos directives anticipées si vous ne pouvez plus vous exprimer.



#### MISSION DE RÉFÉRENT

Si vous ne pouvez plus vous exprimer, elle devient l'interlocuteur de référence du personnel médical concernant vos volontés.

- + La mission de votre personne de confiance ne concerne que votre santé.
- + Elle n'est pas nécessairement la personne à prévenir s'il vous arrive quelque chose.

la fin de vie  
et si on en parlait ?

[parlons-fin-de-vie.fr](http://parlons-fin-de-vie.fr)

## 02. Qui peut devenir ma personne de confiance ?

### TOUTE PERSONNE EN QUI VOUS AVEZ CONFIANCE



Parents / Proche



Médecin traitant

- ✦ Il est possible de changer de personne de confiance.
- ✦ La nouvelle personne de confiance se désigne par écrit ou par oral devant deux témoins.
- ✦ Il faut alors prévenir l'ancienne personne de confiance et les autres personnes qui détiennent son nom qu'elle n'a plus ce rôle et détruire les documents la concernant.

## 03. Quels sont les critères pour une personne de confiance ?



### CONFIDENTIALITÉ

Elle n'a pas le droit de révéler à d'autres personnes les informations médicales qu'elle a pu recevoir ni le contenu de vos directives anticipées.



### CONFIANCE

Vous pouvez lui faire confiance pour s'exprimer à votre place si vous ne pouvez plus vous exprimer en fin de vie.



### COMPRÉHENSION

Votre personne de confiance doit comprendre vos volontés afin de les transmettre de façon précise et fidèle.

- ✦ La personne que vous désignez doit donner son accord pour devenir votre personne de confiance.
- ✦ En donnant son accord elle doit savoir qu'elle s'engage vis-à-vis de vous.
- ✦ Elle doit signer le formulaire la désignant.

la fin de vie  
et si on en parlait ?

[parlons-fin-de-vie.fr](http://parlons-fin-de-vie.fr)